



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;  
David Leisterh, *Président CPAS* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Alain Wiard, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, *Échevin(e)s*.

**Séance du 27.11.18**

---

**#Objet : Elaboration du Rapport sur les Incidences Environnementales du Plan Particulier d'Affectation du Sol Zone 11 Archiducs - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale - Article : 930/747-60 – Montant estimé : 70.000,00 euros TVAC - Budget : 2018 - report du 20/11/2018.#**

---

Le Collège,

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988, notamment les articles 234 §3 et 236 relatifs aux compétences du collège des bourgmestre et échevins et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA est inférieure au seuil de 144.000,00 euros) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Vu le cahier des charges N° 2018-933 relatif au marché "Elaboration du Rapport sur les Incidences Environnementales du Plan Particulier d'Affectation du Sol Zone 11 Archiducs" établi par les Services Aménagement du Territoire et Finances/Marchés publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 70.000,00 euros TVAC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 930/747-60 et sera financé par emprunt et par subsides ;

**DECIDE**

D'approuver le cahier des charges N° 2018-933 et le montant estimé du marché "Elaboration du Rapport sur les Incidences Environnementales du Plan Particulier d'Affectation du Sol Zone 11 Archiducs", établis par les Services Aménagement du Territoire et Finances/Marchés publics. Les conditions sont fixées au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 70.000,00 euros TVAC.

De passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 930/747-60.

De financer cette dépense par emprunt et par subsides.

De transmettre la présente délibération au prochain Conseil Communal pour information.

5 votants : 5 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

Le Bourgmestre,  
Olivier Deleuze

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 27 novembre 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Tristan Roberti